

CoOpera
Fondation collective PUK
Galgenfeldweg 16
3006 Bern

T 031 922 28 22
info@coopera.ch
www.coopera.ch

Attention : remet tous
les champs du formulaire
à vide!

Ouvre la boîte de
dialogue « Imprimer ».

Prépare un e-mail avec
le formulaire rempli.

Accord congé/congé partiel

entre

employeur

et

employée

Un congé à plein temps / congé partiel est convenu entre les deux parties

au _____ du _____.

**L'assurance LPP reste basée sur l'ancien salaire / degré d'occupation
avant le congé, selon le règlement de prévoyance CFPUK.**

Base salariale avant le congé :

salaire annuel déterminant avant le congé : CHF _____

degré d'occupation déterminant avant le congé : _____ %

Base salariale pendant le congé :

salaire annuel effectif pendant le congé : CHF _____

degré d'occupation effectif pendant le congé : _____ %

L'employé/e souhaite une assurance de risque pur

L'employé/e souhaite une assurance-risque et une assurance-épargne

En addition, les cotisations du Fonds de Garantie ainsi que du renchérissement
éventuel sont dues.

Répartition des cotisations :

Cotisation de l'employeur : L'employeur prend en charge uniquement la prime correspondant au temps de travail effectif durant le congé. L'employé prend en charge la différence entre le temps de travail effectif et le degré d'occupation encore assuré.

Cotisation de l'employé/e : L'employé prend en charge la prime correspondant au degré d'occupation assuré jusque là.

Les cotisations de l'employeur et de l'employée seront facturées par CoOpera Fondation collective PUK à l'employeur comme d'après le salaire de référence prévalant avant le congé. L'employeur est responsable de la comptabilisation correcte des cotisations (par le biais du décompte de salaire).

Date _____ Lieu _____

Signature de l'employeur

Signature de l'employé/e

Copie à :

CoOpera Fondation collective PUK, Galgenfeldweg 16, 3006 Bern